Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METHYL ETHYL CETONE

Code du produit : S2113

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119457290-43-0000

No.-CAS : 78-93-3

Autres moyens d'identifica-

tion

: MEC, Méthyléthylcétone

No.-CE : 201-159-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Utiliser seulement dans procédés industriels.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

L'exposition peut augmenter la toxicité d'autres matériaux.

Voir la Section 11 pour les détails.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
butanone	78-93-3	100
	201-159-0	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025 6.3

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement

médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Rincer la bouche.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer. Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025 6.3

sec/craquelé.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025 6.3

> par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

> A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Matière appropriée: Aluminium

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
butanone	78-93-3	VME	200 ppm 590 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Insti- tut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	de la santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
butanone		VLE 200 ppm CH SUVA 590 mg/m3			
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.		ulement par les n résulte un u exposé., Insti- e la sécurité et urité pour la nelles, Si la		

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
butanone	78-93-3	2-butanone: 2 mg/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		2-butanone: 27.7 μmol/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Methyl ethyl ketone, 78-93-3	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
Methyl ethyl ketone, 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
Methyl ethyl ketone, 78-93-3	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour
Methyl ethyl ketone, 78-93-3	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
Methyl ethyl ketone, 78-93-3	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été	
	présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC	
	n'est pas nécessaire.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

migues (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025 6.3

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur clair

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

-86 °C

Point/intervalle d'ébullition : 79,5 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

: 11,5 %(V)

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,8 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair -9 °C

Méthode: Abel

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Température d'auto-: 515 °C

inflammation

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique 0,42 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 250 g/l Miscible. (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,3

Pression de vapeur 12,600 Pa (20 °C)

Densité relative 0,804 - 0,806 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité 0,804 - 0,806 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

2,4 (20 °C) Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Taux d'évaporation

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

Conductivité Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

> Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antista-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 24,8 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 72,11 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): >2000 -<= 5000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 423 de l'OCDE Substance d'essai: butan-2-ol

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): > 10 ml/kg/bw

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): >2000 -<= 5000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 423 de l'OCDE Substance d'essai: butan-2-ol

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): > 10 ml/kg/bw

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Substance d'essai : butan-2-ol

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Composants:

butanone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Substance d'essai : butan-2-ol

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

cation ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Composants:

butanone:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

butanone:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 480 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 482 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

butanone:

Génotoxicité in vitro

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 480 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 482 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

butanone:

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
butanone	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Substance d'essai: butan-2-ol

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

butanone:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Substance d'essai: butan-2-ol

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Composants:

butanone:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Composants:

butanone:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Composants:

butanone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

butanone:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025 6.3

Composants:

butanone:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 308 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2.029 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

(Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.150

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Composants:

butanone:

Toxicité pour les poissons Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaCE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 308 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tiques Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2.029 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

(Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.150

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

butanone:

Biodégradabilité : Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Composants:

butanone:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau.

Composants:

butanone:

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

butanone:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Pas de potentiel de déplétion ozonique.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

butanone:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1193 **ADR** : 1193

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

RID : 1193 IMDG : 1193 IATA : 1193

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHYLÉTHYL-CÉTONE
ADR : MÉTHYLÉTHYL-CÉTONE
RID : MÉTHYLÉTHYL-CÉTONE
IMDG : ETHYL METHYL KETONE

IATA : METHYL ETHYL KETONE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Étiquettes : 3

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne: :

non

ment IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z

Type de bateau : 3; Must be Double Hulled

Nom du produit : Méthyléthylcétone

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Selon le réglement REACh.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

P5c LIQUIDES

INFLAMMABLES

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

ENCS : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

 Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 2 H225 Sur la base de données d'essai.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : - consommateur

Utilisation dans les produits agrochimiques

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Cochano a exposition Tra	
30000000279	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation comme processus chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%.,		
Fréquence et durée d'utilisa			
Couvre les expositions quotidi spécifié autrement).	ennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tèmes ouverts)PROC4	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC8b	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes ou-	
verts)PROC8b	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fer-	
més)PROC8b	
Nettoyage et maintenance de	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
l'équipementPROC8a	ment.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000280	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

	viies /barges, wagons/carmons, et conteneurs de vrac).	
SECTION 2	ECTION 2 CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	nucune évaluation des expositions n'a été présentée pour environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau d	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

nagePROC8b	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

L	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
	Section 3.1 - Santé	
- [

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000000281		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC7	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau c	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (sys- èmes ouverts)PROC4 Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

nagePROC3	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000283	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

	maintenance etdes travaux de laboratoire annexes	
	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisat	ion	
spécifié autrement).	ennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	1
tures élevées(systèmes fer-	
més)PROC3	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneurs- PROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes,	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou:
compression, extrusion ou pastillagePROC14	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. mettre l'entrepôt de masse en plein air.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

avanieui
INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Utilisation dans les revêtements- Industriel
Secteur d'utilisation: SU3
Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9,
PROC10, PROC13, PROC14, PROC15
Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,
encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant
l'application (y compris réception matériel, stockage, prépara- tion et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, applica- tion par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trem- page, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, main- tenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que ement).	
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 2 f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons-PROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Formation de film - séchage à l'air(systèmes fer- més)PROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Formation de film - séchage à l'air(systèmes ou- verts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matière- PROC8aPROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulemen- tApplication au rouleau ou au pinceau	Utiliser une ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets fraîchements enduits.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter le contact manuel avec les parties humides.
Activités de laboratoire- PROC15	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

nement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

oceiano d'exposition - Travamen	
30000000286	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11,
	PROC13, PROC15, PROC19
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d
Procédés et activités	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,
couverts par le scénario	encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant
·	l'application (y compris la réception de matériel, le stockage,
	la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi
	vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pul-
	vérisation manuelle oudes processus similaires et la forma-
	tion de revêtement) et nettoyage de l'équipement, mainte-
	nance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	otidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition	
On part du principe d'une util	isation à ui	ne température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau	ıf indicatior	n contraire).	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	narios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents ir	sures générales (agents irritants Utiliser une protection des yeux adaptée.		x adaptée.
pour les yeux). Éviter tout contact direct du produit ave tamment via des mains contaminées.		duit avec les yeux, no-	
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifiqu	ıe n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

form 60) DDOC4	I
fermés)PROC1	Auguno gutro moguro apégifique ala été identifiés
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équi-	S'assurer que les transferts de matière se font sous
pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	confinement ou sous une ventilation à extraction.
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Préparation de matière pour application(systèmes ouverts)IntérieurPROC5	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Préparation de matière pour applica- tion(systèmes ou- verts)ExtérieurPROC5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter le contact manuel avec les parties humides.
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13	Eviter le contact manuel avec les parties humides.
Activités de laboratoirePROC15	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-			
nement.			

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU		
	SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé			

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000288			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour 'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	·		
Forme physique du produit	iquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.		
Transferts de matière en vracPROC8aPROC8b	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.		
Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confi- nésPROC2			

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
Application de produits de nettoyage en systèmes fer- mésPROC2	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction.	
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Dégraissage de petits objets dans une station de net- toyagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000289	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour			
taires	l'environnement.			
Section 2.1	Contrôle de l'expo	sition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnelles affectant l'e	xposition		
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au	travail est mis-en-oeu	vre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestic	on des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC8b		heure).	ffisant de ventilation 5. changements d'air par ec une exposition de	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé automatique en systèmes (semi) fer- més.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou:
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialiséPROC8a	S'assurer que l'opération est effectuée à l'ex- térieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisa- tionPROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationIntérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationExtérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePulvérisationPROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, Bros- sagePROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Nettoyage des dispositifs médicauxPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000291	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
-	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment	
	via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement non spécialiséPROC8a	Transfert via des lignes fermées. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvert-PROC18	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Traitement par trempage et coulagePROC13	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineE-tablissement spécialisé-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission lorsqu'il y a probabilité d'un contact avec le produit chaud (>50oC). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
PROC8b	Tottel des gants adaptes repondant à la norme Enory.
Maintenance des petits articlesEtablissement non spécialiséPROC8a	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Stockage.PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000292	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau d	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tèmes ouverts)PROC4	
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)PROC8bPROC9	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Utiliser un équipement spécialisé.
Opérations d'usinage du mé- talPROC17	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.
Laminage/façonnage automa tique des métauxPROC2	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Laminage/façonnage semi- automatique des métaux- PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000293		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	ance dans le Mé- qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Transfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséPROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Pulvérisation/production manuelle de brouillard-PROC11	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Pulvérisation/production de brouillard par ma-chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventile à air à pression positive et avec un facteu	
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.PROC13	Porter des gants adaptés répondant à la Porter un appareil respiratoire conforme à de Type A ou mieux.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de	avec une formation
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Court indication contrains	Houself differentian sibles des risques (TDA) du Contre suranéen

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000304	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tible(systèmes fer- més)PROC16 Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000307	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe.
Approvisionnement en carbu- rantTransfert de substance of	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conte neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécial sées	

Section 2.2	Controle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000308	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (' 4 4 - 0 4 /	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000000309	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	les yeux, notamment
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation	contrôlée (de 10 à
	15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de	e plus de 1 heure.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expos nement.	itions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

30000001018		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		,
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

tion comme passe-temps.	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001033918

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	T
(sol, meuble, chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Polish en	pour a do consoniumento pour ant amor juoqui a co /c
spray (meubles, chaus-	
sures)	
Sures)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 430,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	1112
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

nement.		
		_
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

Section 3.1 - Santé

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001020	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	- consommateur Utilisation dans les produits agrochimiques
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC12, PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomm	nateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à	(en %) : 4 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	e les quantités allant jusqu'à (en g) :	50
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 857,5		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	, , , ,	1
Exposition (nombre d'heures		0,5
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant alle	rjusqu'à 4%
	couvre des utilisations pouvant aller jusc	
	Couvre des utilisations pouvant aller jus lisation	qu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 50 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 50 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.	•	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		

cation contraire.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001022	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQUI	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomr	nateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		37.500
couvre la zone de contact av		420
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 0,143		,
Exposition (nombre d'heures/évenement):		2
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQUI	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jus	
	Couvre des utilisations pouvant aller jus lisation	squ'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001033918

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm3
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		
cation contraire.		

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
The control of the co	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001014	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC18, PC24, PC23, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit	-	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	our chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 13.800	
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Couvre l'exposition jusqu'à (neures/événement) :	6
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa-	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

tion comme passe-temps.	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
1 1 1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	A chaque utilication, course use questité souvent elles inc
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
de voltares	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sani- taire, nettoyant sol, net- toyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001033918

adjuvant)	
aujuvanii)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2 heures/événement
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 744 g Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
Bombe aérosol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,4 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001033918

nis cire (sol, meuble,	
chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
<u>Criadodarco</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 468 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrica- tion	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
riaguas/aanditiana diavalaitatian aantanuaa dana la rubrigua 2 aant missa an aauura	

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001016	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC9b, PC24, PC35 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU		
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour		
taires	l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:		
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 50 %	
Quantités utilisées			
Sauf indication contraire:			
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800	
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Sauf indication contraire:			
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		0,35	
Exposition (nombre d'heures	/évenement):	2,2	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des			
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 27,5 %	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001033918

avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	
pitoisaus particules solides	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
B	jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2 heures/événement
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	A chaque utilization, courre une quentité nouvent eller ius
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

tout usage, nettoyant sani- taire, nettoyant sol, net- toyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,5 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001033918 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010695	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine. Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 3.2 - Environnement

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL ETHYL CETONE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024